LIVRET D'ACCUEIL



SARL ECFR CLAMART

Enregistrée au RCS de Nanterre numéro SIRET : 924784044 00019

Adresse: 84 Route du Pavé blanc 92140 CLAMART

Capital social: 5000 euros

Code APE : 8553Z Tel : 0141285100

Mail: ecfrclamart@gmail.com

TVA: FR48924784044

Agrément Préfectoral : E2409200230

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Conditions d'accueil

Afin de s'adapter au mieux à votre handicap, notre établissement dispose d'un référent (cf. organigramme) avec lequel vous pourrez prendre rendez-vous, soit en vous présentant directement à l'accueil, soit par mail à l'adresse suivante : ecfrclamart@gmail.com, soit par téléphone au 0141285100.

Accès PMR

L'accès à nos locaux est adapté aux personnes à mobilité réduite (fauteuil roulant, toilettes, rampe d'accès, etc.)

Sécurisation des parcours

Mise à disposition d'une voiture Boîte Automatique

A défaut de pouvoir s'adapter, notre référent vous orientera vers un établissement spécialisé. Il remettra à toute personne qui en fait la demande une liste des établissements spécialisés dans le département de l'auto-école pouvant accueillir une personne en situation d'handicap.

Cette liste est également disponible au sein du site du Centre de ressources et d'innovation Mobilité Handicap [CEREMH] – https://www.ceremh.org/

DÉLAI D'ACCÈS

À partir de la signature du contrat, vous pourrez disposer d'un accès à notre plateforme code en ligne, et placer vos heures de conduite dans les quinze jours après l'obtention du code de la route.

DURÉE

La durée de votre formation est déterminée selon de votre forfait et de vos prestations à l'unité. Pour vous aider à faire ce choix, une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Méthodes pédagogiques adaptées aux apprenants (EDGAR)
- Outils pédagogiques et réglementaires :
 - Logiciel de gestion auto-école
 - Application mobile de suivi
 - Tablette véhicule
 - livret d'apprentissage
 - livre de code
 - Fiche de suivi dématérialisée
 - Plateforme code en ligne
 - Synthèse suivi code en ligne
 - Planning synchronisé des heures de conduite
 - Convocation à l'examen (Rdv permis)
 - Notification des leçons de conduite
 - Émargement électronique des leçons de conduite
 - Téléviseur (salle de code)
 - Ordinateur (bureau d'accueil)
- Véhicule à double commande de la catégorie B assurés, bien entretenus et mis à disposition.
- Salle de code (cours de code en streaming ou DVD)

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour vous inscrire, il suffit de fournir la liste des documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- 1 photo d'identité ou 1 photo signature numérique.

Si vous êtes Français et âgé de moins de 25 ans :

 copie de certificat individuel de participation à la JDC (journée Défense et Citoyenneté) ou attestation provisoire en instance de convocation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour, ou si vous êtes dispensé d'un titre de séjour :

 preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)

En cas d'annulation ou d'invalidation du permis de conduire :

- Commission médicale (alcool, stupéfiant) ou visite médicale (autres)
- référence 44
- test psychotechnique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations sommatives :

- L'épreuve théorique générale du code de la route (E.T.G)
- L'épreuve pratique du permis de conduire.

Évaluations formatives :

- Évaluation de départ
- Bilan intermédiaire
- Examen blanc
- Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.
- Émargement dématérialisé (signature sur tablette) pour suivre l'assiduité des stagiaires.
- L'évaluation sur le déroulement de l'action (bilans de conduite, examen blanc, et mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...)



PROGRAMME DE FORMATION (REMC)

Objectifs, compétences et aptitudes visées

objectifs, competences et aptitudes visces			
COMPETENCES	COMPÉTENCES ASSOCIÉES		
Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire. Démarrer et s'arrêter. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures. Utiliser la boîte de vitesses. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire. Regarder autour de soi et avertir. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		
Appréhender la route et circuler dans des conditions normales	 Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation. Adapter l'allure aux situations. Tourner à droite et à gauche en agglomération. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau. 		
Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	 Évaluer et maintenir les distances de sécurité. Croiser, dépasser, être dépassé. Passer des virages et conduire en déclivité. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, 		
Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	 Suivre un itinéraire de manière autonome. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation). Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. Pratiquer l'écoconduite. 		

Enjeux et déroulement de la formation

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation (voir au dos) se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Parcours de formation

1. PARCOURS THÉORIQUE - PRÉPARATION À L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE

La formation théorique a pour objectif de préparer efficacement l'élève à l'épreuve théorique générale (ETG), plus communément appelée le code de la route.

Elle repose sur les thématiques officielles définies par le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) :

- les règles du code de la route,
- le comportement du conducteur,
- les autres usagers de la route,
- la signalisation et la circulation,
- l'environnement routier,
- les éléments techniques du véhicule,
- la sécurité des passagers,
- les premiers secours,
- les précautions avant de prendre ou quitter le véhicule.

La formation peut inclure :

- des séances d'apprentissage accompagnées d'un enseignant diplômé,
- des QCM thématiques ou examens blancs,
- un accès à une plateforme d'entraînement en ligne,
- et l'utilisation d'un livret pédagogique (papier ou numérique).

(§) Horaires du code / accueil

Les séances de code et l'accueil administratif sont accessibles du lundi au samedi, de :

- 10h à 12h
- 14h à 18h

Durant ces plages horaires, nos locaux sont ouverts pour accueillir les élèves, répondre à leurs questions, et leur fournir un accompagnement personnalisé.

🚗 2. PARCOURS PRATIQUE - FORMATION À LA CONDUITE EN VÉHICULE

La formation pratique vise à permettre à l'élève de maîtriser la conduite d'un véhicule de manière sûre, autonome et responsable.

Elle est organisée autour de quatre grandes compétences, en lien direct avec les exigences de l'examen pratique du permis B :

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec d'autres usagers.
- Pratiguer une conduite autonome, sûre et économique.

Les leçons sont dispensées en véhicule à double commande, accompagnées d'un enseignant diplômé. Un livret numérique est tenu à jour pour retracer la progression de l'élève tout au long de la formation.

① Horaires des leçons de conduite

Les cours de conduite sont proposés du lundi au samedi, sur les créneaux suivants :

- 7h à 13h
- 15h à 20h

La planification des leçons s'effectue en fonction de la disponibilité de l'élève et des enseignants.

L'examen du Permis de conduire

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS, ET IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE AU PRÉALABLE.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière :
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif a.uprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

Les différentes FILIÈRES D'APPRENTISSAGE

Service-Public.fr ⊖ TRA	NSPORT						
Conduite anticipée, supervisée,							
encadrée : quelles différences ?							
CONDUITE ANTICIPÉE	CONDUITE	CONDUITE ENCADRÉE					
ANTIONEE	-	ENCADREE					
	À quel âge ?						
À partir de 15 ans	À partir de 18 ans	À partir de 16 ans					
	Quel permis ?						
Peri	nis B	Permis B ou poids lourd					
Qu	elles conditions d'acc	ès ?					
Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + 20 heures conduite)	Avant l'examen pratique du permis : avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale à l'auto-école (réussite du code + heures conduite) OU Après l'examen pratique du permis, en cas d'échec : avoir validé des compétences prédéfinies lors de l'examen	Suivre une formation professionnelle incluant le permis de conduire ET Avoir obtenu l'attestation du chef de l'établissement de cette formation					
Qui peut être accompagnateur ? Avoir le permis B depuis 5 ans ou plus sans interruption Avoir l'accord de son assurance auto pour la conduite							
	utilisés au cours de la co						
Qu	elles conditions d'acc	ès ?					
Participer à 3 rendez-vous pédagogiques	Participer à 1 rendez-vous pédagogique	Participer à 2 rendez-vous pédagogiques					
Conduite en France uniquement Limitations de vitesse spécifiques Autocollant « Conduite accompagnée » sur le véhicule							
Conduire 3000 km ou plus							
Conduire 1 an ou plus							
	omment ça se termin	e ?					
Passage du permis à partir de 17 ans et délivrance à partir de 18 ans	Passage du permis dès que vous êtes prêt	Délivrance du permis à 18 ans					
Permis probatoire réduit (2 ans au lieu de 3)	réduit						

PRÉREQUIS

Pour bénéficier d'une prestation quelconque, il faut obligatoirement :

✓ Satisfaire aux conditions médicales et administratives

Avoir la nationalité française ou justifier de la régularité de son séjour

Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite Ètre à jour au regard de la journée défense et citoyenne.

GRILLE TARIFAIRE *

Permis B	Forfait avec code	20 h	1 250,00 €
	Forfait sans code		990,00€
Permis AAC	Forfait avec ou sans code	20 h*	1 395,00 €
Prestations à l'unité	Évaluation de départ		50,00€
	Frais de gestion		130,00 €
	Accès code en ligne (6 mois)		230,00 €
	Leçon de conduite (BVM/BVA)		55,00€
	Accompagnement Examen (BVM/BVA)		55,00€
	RDVP (AAC / CS)		100,00€
	Bilan de compétences (2h)		100,00€
	Examen Blanc		50,00€
	Livre de code		20,00€
	Livret d'apprentissage numérique		110,00€
	Accès code en salle (6 mois)		230,00€
	Avenant réactualisation du contrat		130,00€

^{*}Pourconnaître le détail des prestations incluses ou hors-forfait, se référer au contrat de formation.



©ECFRClamart.
Tous droits réservés.
Contient des informations confidentielles.
Toute copie ou reproduction est interdite.